

Conseil des Ministres

Communiqué n° 02/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, Président de la République.**

Le Conseil a examiné et approuvé les deux projets de lois suivants :

- **Projet de loi autorisant la ratification du Contrat Programme pour l'entretien du réseau routier national n° 09 entre l'Etat Mauritanien et l'Etablissement des Travaux de l'Entretien Routier (ETER) pour la période 2025-2027**

Ce projet de loi a pour objectif de faire approuver un Contrat Programme entièrement financé par l'Etat, pour un montant total de 1,8 milliard d'ouguiyas sur trois ans, au titre duquel l'Etablissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER) réalisera les tâches suivantes :

- Le désensablement des routes.
- L'entretien courant et périodique.
- Les interventions d'urgence.
- La mise en place de bases routières dans l'intérieur du pays pour une déconcentration des activités.

Ce contrat comprend également certaines améliorations, notamment le test de nouvelles technologies pour lutter contre l'ensablement, l'amélioration de l'utilisation des ressources allouées en modifiant les modalités de paiement des travaux de construction en béton et l'augmentation du budget destiné à l'entretien périodique.

- **Projet de loi autorisant la ratification du Contrat Programme pour l'Entretien des Voiries Urbaines (COPREUVU) n° 05 entre l'Etat Mauritanien et l'Etablissement des Travaux de l'Entretien Routier (ETER) pour la période 2025-2027**

Ce projet de loi a pour objectif de mettre en place le cadre juridique nécessaire à la politique de pérennisation du patrimoine routier, en vue d'assurer la continuité des travaux d'entretien des voiries urbaines, pour la totalité du réseau confié à l'ETER, selon les règles de l'art et dans le respect strict des délais impartis. Dans ce cadre et conformément aux dispositions du contrat, l'ETER devra assurer de manière continue :

- Le nettoyage des axes pavés.
- Le désensablement des voies.
- L'entretien urgent, courant et périodique.

Le financement de ce programme, estimé à 600 millions MRU sur trois ans, sera entièrement pris en charge par l'Etat.

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Pédagogique National (IPN).**
- **Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure (ENS).**
- **Projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n° 2023-049 du 17 février 2023 fixant les taxes et redevances minières**

Ce projet de décret a pour vocation de répondre aux défis structurels auxquels fait face le secteur minier, notamment la spéculation, le manque de transparence et les difficultés de gouvernance. En mettant en œuvre des mesures adaptées et cohérentes avec la nouvelle structuration gouvernementale, ce décret constituera un outil de régulation efficace, garantissant un développement inclusif et responsable du secteur minier.

- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA).**
- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Office National de Recherches et de Développement de l'Elevage et du Pastoralisme (ONARDEP)**
- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Société Chaîne El Ousra**

Le Premier Ministre a présenté une communication relative au bilan de l'action gouvernementale durant l'exercice 2024 et les grandes lignes de son plan d'action pour l'année 2025.

Cette communication qui fera l'objet d'un rapport du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale en application de l'article 73 de la Constitution, est structurée autour des cinq axes du Programme électoral «**Mon ambition pour la Patrie** » de SEM le Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à savoir :

- ✓ **Bâtir un État de droit et des institutions fortes, avec une bonne gouvernance moderne.**
- ✓ **Construire une économie performante, résiliente et éco-durable.**

- ✓ Promouvoir un capital humain bien formé et qualifié, en particulier parmi les jeunes.
- ✓ Réunir les conditions d'une unité nationale solide et d'une intégration sociale complémentaire.
- ✓ Assurer la sécurité et la stabilité de notre pays et renforcer sa présence et son rôle régional et international.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur, a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local, chargé de la Décentralisation et du Développement Local, a présenté une communication relative à la situation intérieure.